

Mis à jour le 20/02/2018

CODE STAGE : Z816

Décret Anti Endommagement – passer l'examen QCM Opérateur nécessaire à l'obtention d'une Attestation de Compétence (AIPR)

Population concernée par le stage

Les « Opérateurs », personnels de l'entreprise Exécutante de travaux, chargés de conduire des engins de chantiers ou d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT.

Pré-requis

Avoir pris connaissances des QCM proposées sur le site officiel "www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr"

Contenu du stage

Le passage de l'examen QCM Opérateur

Moyens Pédagogiques

Salle informatique équipée d'une connexion internet.

1 poste par stagiaire

Evaluation

La mesure des acquis est réalisée par :

Durée du stage

1.5 Heures réparties sur 1 jours

Coût de stage

100€/stagiaire € / stagiaire

Inscription au stage de formation

Décret Anti Endommagement – passer l'examen QCM Opérateur nécessaire à l'obtention d'une Attestation de Compétence (AIPR)

Lieu	Date de début	Date de fin	Nombre de places	Effectifs	Inscription
CFA du BTP	14/06/2019	14/06/2019	3	12	S'inscrire
